

Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 2 - Architecte



### Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [cantinf-cspaysbleuets-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/6f1231eb59ca6b5451173d95>

Date d'obtention : 2026-03-16 17:13:13

## Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 2 - Architecte

### Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Lorsqu'un jeune vient me voir pour me faire part d'une situation où il y a des photos intimes en jeu, je dois:

Rencontrer ce jeune afin d'avoir sa version des faits. Si le jeune est témoin, je recueille sa version des faits et je rencontre la victime. J'évalue la situation. S'il n'y a pas d'acte malveillant, je remplis la trousse sexto (grille d'évaluation de l'incident). Je confisque le téléphone cellulaire (sans regarder les images) de la victime. Je rencontre ensuite tous les autres jeunes impliqués. Je remplis la grille d'évaluation et je confisque le téléphone cellulaire en cas de doute de possession de photos intimes appartenant à une mineure. En cas d'acte malveillant, je confisque le téléphone mais je ne remplis la grille d'évaluation du jeune. Je lui fais part de la suite des choses pour lui ( reprise par le service de police).

Une fois l'intervention terminée et dans un meilleur délais possible, je contacte le policier intervenant jeunesse.

Tout au long du processus;

je rassure le jeune devant moi.

Je le tiens informés de la suite des choses.

J'agis rapidement afin d'éviter la propagation des photos.

Je préserve en tout temps l'identité des jeunes impliqués.

Si l'analyse ne révèle aucune infraction criminelle, je ne contacte pas le policier. La situation sera gérée en conformité avec les politiques de l'établissement.

Jamais je ne peux agir comme mandataire du service de police. Une fois que le policier a prit en charge le dossier, il n'est plus à moi de faire des interventions avec les jeunes impliqués concernant cette situation.

## Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Chaque situations est différentes. L'intervention sera différente si par exemple la demande provient d'un parent (référer au service de police) ou d'un jeune de mon école (rencontrer toutes les personnes impliquées). Très important de vérifier s'il y a acte malveillant car l'intervention ne sera pas la même. Lorsque le jeune ne veut pas collaborer et que je sais qu'il s'agit d'une situation de pornographie juvénile, je contacte le policier afin qu'il prenne le relais. Avec une bonne collaboration des jeunes, je remplis la trousse et je confisque le téléphone cellulaire selon le protocole.

Si par exemple, après avoir rencontré les jeunes, je m'aperçois qu'il y a effectivement partage de photos mais que celle ci ne sont pas des photos intimes, l'intervention sera différente. Je dois m'assurer avec les jeunes l'arrêt de la propagation de ces photos car la victime n'est pas consentante. Par contre, je ne remplirai pas la trousse sexto et je ne confisquerai pas les appareils électroniques.

## Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Confisquer le téléphone cellulaire. Par contre, je suis consciente qu'il est mieux de le confisquer et que finalement il ne contenait pas de photos intimes d'une mineure que ne pas le faire et que finalement il y en avait et qu'il y ait un risque de propagation.

Suite à l'analyse de ma rencontre, en cas de doute, je confisque.